



Principes
Directeurs pour la
Planification de

l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine

Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine

Première publication à Nairobi en 2015 par ONU-Habitat

Copyright © Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains 2015

Tous droits réservés

Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat)

B.P : 30030, 00100 Nairobi GPO KENYA

Tél: 254-020-7623120 (Central Office)

www.unhabitat.org

Numéro HS: HS/086/15E

Avertissement

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position en ce qui concerne le statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour les Etablissements humains, de Cities Alliance, de l'Organisation des Nations Unies ou de ses Etats membres.

Des extraits du présent document peuvent être reproduits sans autorisation préalable sous réserve de citer la source.

REMERCIEMENTS

Coordonnateur - Service de la planification et de l'aménagement du milieu urbain

Raf Tuts Programme des Nations unies pour les Etablissements humains (ONU-Habitat)

Coordonnateur - Principes directeurs pour la planification de l'action climatique à l'échelle urbaine

Robert Kehew Programme des Nations unies pour les Etablissements humains (ONU-Habitat)

Comité de rédaction

Alexander Aylett

Institut National de la Recherche Scientifique (INRS-UCS)

Michael Boswell

California Polytechnic State University

Harriet Bulkeley

Université de Durham

Juliette Daniels

CDP and London Climate Change Partnership

Wee Kean Fong

Institut des Ressources Mondiales (WRI)

Robert Kehew

Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat)

Cécile Martin-Phipps

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Xiaomei Tan

Fond pour l'Environnement Mondial (FEM)

Ont contribué

Culley Thomas – AECOM Technology Corporation (AECOM); **William Anderson, Jeffrey Soule** – American Planning Association (APA); **Ragnhild Hammer** – Commune de Arendal; **Lene Conradi, Edvard Olai Brekke Værland** – Municipalité de Asker; **Amanda Eichel** – Bloomberg Philanthropies; **Tim Pryce** – Carbon Trust; **Gian Nicola Loi, Omar Siddique** – Cities Alliance; **Michael Doust, Seth Schulz, Kathryn Vines** – Cities Climate Leadership Group (C40); **Joy Bailey, Vemuri Sasank** – Cities Development Initiative for Asia (CDIA); **René Sommer Lindsay** – Ville de Copenhague; **Verónica Arias** – Ville de Quito; **Woo Soo Kim** – Ville de Séoul; **David Uushona** – Ville de Walvis Bay; **Tetsuya Nakajima** – Ville de Yokohama; **Yekbun Gurgoz, Helena Molin Valdés** – Climate and Clean Air Coalition (CCAC); **Batu Uprety** – Climate Change Council of Nepal; **Radley Horton** – Université de Columbia; **Cynthia Rosenzweig** – Université de Columbia / NASA; **John Ingram** – Eco Plan International, Inc.; **Sean O'Donoghue**; **Debra Roberts** – Municipalité de eThekweni; **Birgit Georgi** – Agence Européenne pour l'Environnement (EEA); **Hervé Breton, Matthieu Robin** – Agence Française de Développement (AFD); **Mathilde Gauthier, Cécile Gracy, Philippe Masset, Jean-Pierre Tabet, Eric Vesine, Nicolas Vallée** – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie-France (ADEME); **Véronique Massenet** – Ministère Français de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie; **Felipe Nunes** – Fundação Estadual do Meio Ambiente do Minas Gerais in Brasil (FEAM/MG); **Katrin Eisenbeiss, Sarah Schneider** – Agence Allemande pour la Coopération Internationale (GIZ); **Chizuru Aoki** – Fond pour l'Environnement Mondial (GEF); **Katharina Schneider-Roos** – Global Infrastructure Basel (GIB); **Marc Weiss** – Global Urban Development; **Jasper Hugtenburg** – H+N+S Landscape Architecture; **Stelios Grafakos** – Institute for Housing and Development Studies (IHS); **David Maleki, David Wilk** – Banque Interaméricaine de Développement (IADB) Emerging and Sustainable Cities Initiative (ESCI); **Sarah Colenbrander** – International Institute for Environment and Development (IIED); **Naoki Mori, Ichiro Sato, Tomonori Sudo** – Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA); **Earl Kessler; Maryke van Staden** – ICLEI Gouvernements Locaux pour la Durabilité (ICLEI); **Shuaib Lwasa** – Université de Makerere; **Tammy Seale** – Michael Baker International; **Marianne Gjørn, Tønnessen Ingebjørg** – Ministère Norvégien du Climat et de l'Environnement; **Marit Viktoria Pettersen** – Ministère Norvégien des Affaires Étrangères; **Brigitte Bariol-Mathais** – Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU); **Signe Nyhuus** – Commune d'Oslo; **Boris Hocks** – Posad Labs; **Rutger de Graaf** – Research Centre Sustainable Solutions (RDM); **Dr. Rose Bailey** – Ricardo Energy & Environment (Ricardo AEA); **Miguel RodríguezTejerina** – SASA-Servicios Ambientales S.A.; **Sandiswa Tshaka** – South African Cities Network; **Pete Erickson, Richard J.T. Klein** – Stockholm Environment Institute (SEI); **Libby Ferguson** – The Climate Group; **Diana Reckien, Richard Sliuzas** – Université de Twente; **Natalene Poisson** – United Cities and Local Governments (UCLG); **Keith Alverson, Stuart Crane, Barney Dickson, Nancy Soi, Djaheezah Subratty** – Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE); **Kerry Constabile** – Bureau Exécutif du Secrétariat Général des Nations Unies; **Faderr Johm, Cerin Kizhakkethottam, John Alexander Maxwell, Marcus Mayr, Maria Adelaida Antonette Mias-Cea, Raf Tuts** – Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat); **Glenn Dolcemasclo** – Bureau des Nations unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe (UNISDR); **Dr. Sirkku Juhola** – Université de Helsinki; **Steve Hammer, Claire Markgraf** – Banque Mondiale; **Pankaj Bhatia, Holger Dalkmann, Ayesha Dinshaw, Xiaojian Jiang, Alex Kovac, Brittany Lane, Julia Martinez, Laura M. Valeri** – Institut des Ressources Internationales (WRI); **Dana Boyer, Joshua Sperling, Alisa Zomer** – Université de Yale pour les villes et le climat

Appui des donateurs

L'élaboration des Principes Directeurs pour la planification de l'action climatique à l'échelle urbaine a bénéficié de l'appui inestimable du gouvernement de la Norvège (par l'entremise de Cities and Climate Change Initiative), et de Cities Alliance (dans le cadre du programme de travail conjoint Banque mondiale/PNUE/ONU-Habitat/Cities and Climate Change).

Contributeurs

Oana Baloi
Faderr Johm
John Alexander Maxwell

Coordination/Édition

Cerin Kizhakkethottam

Traduction

Fuat Valentine Aka

Conception et présentation

Fredrick Matairia
Austin Ogola

Édition

Tom Osanjo

Impression

UNON, Publishing Service Section, Nairobi
ISO 14001:2004-certified

Principes
Directeurs pour la
Planification de

l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine

Partenaires

 WORLD BANK GROUP	 gef GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY INVESTING IN OUR PLANET	 WORLD RESOURCES INSTITUTE	 ICLEI Local Governments for Sustainability	 UCLG United Cities and Local Governments	 UNEP	
 INRS UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI	 Durham University	 CDP IMPROVING SUSTAINABLE ECONOMIES	 UCCRN URBAN CLIMATE CHANGE RESEARCH NETWORK	 CitiesAlliance Cities Without Slums	 CLIMATE & CLEAN AIR COALITION FOR A HEALTHY PLANET AND A SUSTAINABLE FUTURE	 UNISDR The United Nations Office for Disaster Risk Reduction
 JICA	 giz Technische Zusammenarbeit für nachhaltige Entwicklung	 ADEME French Environment & Energy Management Agency	 ISOCARP Knowledge Exchange Centre	 APA	 Iied International Institute for Environment and Development	 CitiesNetwork
 FCM	 Cities Footprint	 Global Climate Forum	 Cities Development Initiative Asia	 CARBON TRUST	 THE CLIMATE GROUP States & Regions	 Shelter BY THE UNIVERSITY OF SHEFFIELD
 SUSTAINABLE DEVELOPMENT SOLUTIONS NETWORK	 IHS Making cities work <i>Creating</i>	 Makerere University	 Global Infrastructure Basel	 SAN DIEGO STATE UNIVERSITY	 ITC	 Michael Baker INTERNATIONAL
 epi ecoplan international www.ecoplan.co	 H+N+ S+ +	 GUD	 KLIMAKVARTER.DK	 THE sage PROJECT	 posad SPATIAL STRATEGIES	 RDM CENTRE OF EXPERTISE
 Asker kommune	 AARGAU KANTON	 City of Oslo	 ETTERWING MUNICIPALITY	 WALVIS BAY MUNICIPALITY	 QUITO ALCALDIA	 YOKOHAMA CITY

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	viii
RÉSUMÉ	xii
PRÉFACE	xv
1. INTRODUCTION	01
1.1 Les villes et la planification de l'action climatique	01
1.2 Principes Directeurs	01
1.3 A qui sont destinés les Principes directeurs?	04
2. ORGANISATION ET PARTICIPATION	05
2.1. Renforcement des capacités du gouvernement et appui	05
2.2 Implication du public	06
2.3 Engagement avec les principaux acteurs	08
3. PROCESSUS DE PLANIFICATION	09
3.1 Bilans et évaluations de référence	09
3.2 Objectifs, synergies et intégration	11
3.3 Planification et évaluation continue	11
4. STRATÉGIES ET ACTIONS	13
4.1 Définition des actions	13
4.2 Choix des actions / Début d'élaboration d'une stratégie	16
4.3 Programmation à long terme des actions en faveur du climat	16
4.4 Plan d'action climatique résultant de la planification	19
4.5 Mise en œuvre et financement des plans urbains d'action climatique	19
5. CONCLUSION	21
ANNEXE A: AUTRES RESSOURCES	22

ÉTUDES DE CAS

Etude de cas n°1: Logements sociaux peu énergivores à Cape Town, Afrique du Sud	02
Etude de cas n°2: Planification de l'adaptation au changement climatique à Quito, Equateur.....	07
Etude de cas n° 3: Oslo – La capitale mondiale de la voiture électrique, Norvège.....	12
Etude de cas n° 4: Projet de contrôle des inondations sur le fleuve Jiangxi Xinyu Kongmu et de gestion de l'environnement à Xinyu City, Chine.....	15
Etude de cas n°5: Planification de l'adaptation à Ho Chi Minh ville, Vietnam	18

FIGURES

Figure 1: Modèle de planification de l'action climatique	10
Figure 2: Exemples d'actions climatiques pour les villes	14
Figure 3: Approches régissant l'action pour le climat dans les villes.....	17
Figure 4: Contenus types d'un plan indépendant de l'action climatique à l'échelle des villes.....	20

AVANT-PROPOS



Dr. Joan Clos

*Sous-Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies
Directeur Exécutif d'ONU-Habitat*

Les villes sont à la pointe de la bataille mondiale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience aux impacts du changement climatique.

La planification est un outil essentiel pour les gouvernements locaux dans leur recherche de solutions face aux enjeux du changement climatique car, pour qu'une action soit véritablement transformatrice elle se doit d'être globale et coordonnée. A titre d'exemple, pour tirer le maximum de bénéfices des améliorations dans les transports publics,

celles-ci doivent s'accompagner d'une réglementation sur l'utilisation des terres qui promeuve un développement compact orienté vers les transports en commun. Ainsi, à elles seules les actions sectorielles ne suffisent pas, d'où la nécessité de planifier l'intégration de l'action climatique au niveau urbain.

Le présent document qui s'intitule Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine est le fruit d'un processus long d'une année, qui consistait à transposer les leçons apprises d'un large éventail de partenaires et d'acteurs sur les implications d'une planification urbaine efficace de l'action sur le climat. Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier les différents partenaires pour leurs contributions enrichissantes.

En élaborant ces Principes directeurs, nous espérons que ce processus aura produit un important dérivé : une étape importante vers la maturation d'une « communauté de pratiques » dans le domaine de la planification urbaine de l'action climatique.

A handwritten signature in black ink, reading "Joan Clos". The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke at the end.

AVANT-PROPOS



Park Won Soon

*Maire de Séoul et Président d'ICLEI
Gouvernements Locaux pour la Durabilité*

Le changement climatique représente une menace grave pour l'homme et pour notre environnement. S'il l'on considère que la grande majorité de gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère provient des villes, et que les établissements humains des quatre coins du monde subissent déjà les effets de ce phénomène planétaire, alors il apparaît évident que le problème et sa solution sont à notre portée. Les gouvernements locaux ont ici un rôle prépondérant à jouer – en planifiant, orientant et contrôlant la réduction des émissions au sein de leurs communautés, mais aussi en développant des solutions durables et innovantes à l'adaptation et en renforçant la résilience au changement climatique. Ce rôle exige leadership, anticipation et détermination.

Je suis le Président de ICLEI et le Maire de la ville de Séoul, en République de Corée. Au cours des dernières décennies, notre nation a connu une industrialisation

et une urbanisation rapides. Séoul, la capitale de la Corée a jouit des avantages du développement mais est également en prise avec les aléas du changement climatique. Nous pouvons cependant transformer Séoul en une ville totalement "verte", comme ce fut le cas avec le développement auquel nous sommes parvenus par le passé.

Séoul s'est engagé de manière proactive pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et depuis 2011, nous enregistrons une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Nous poursuivons sur cette lancée par la mise en œuvre du Plan de croissance économique à faible émission de carbone et des Plans d'action de la Promesse de Séoul : Agir contre le changement climatique. Nous avons notamment inauguré, avec le concours de tous les citoyens, le projet *Une centrale nucléaire de moins* en 2012. Séoul, une mégapole de plus de 10 million d'habitants, s'est jointe aux efforts de ses habitants pour élaborer de nouvelles politiques environnementales afin de combattre la crise énergétique et le changement climatique. Ainsi, six mois avec la date butoir que nous nous étions fixés, nous étions parvenus à une baisse de la consommation en énergie à hauteur de 2 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP), ce qui correspond à la quantité d'énergie générée par une centrale nucléaire. A présent, Séoul entredans la Phase 2 du projet *Une centrale nucléaire de moins*. Nous ne nous arrêterons pas avant d'avoir bâti un monde durable, et une ville durable.

Si nous rêvons ensemble, notre rêve deviendra réalité. Si nous marchons ensemble, il deviendranotre voie. Les Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine nous éclairerons sur la marche à suivre pour protéger notre planète, la Terre.

Je vous souhaite un excellent voyage !

AVANT-PROPOS



Naoko Ishii

*Directrice Générale et Présidente
Du Fond pour l'Environnement Mondial*

A l'horizon 2050, plus de 2 milliards de personnes supplémentaires vivront en milieu urbain, une augmentation de plus de 50% par rapport à aujourd'hui. Dans un monde qui s'urbanise rapidement, la façon dont nous concevons et construisons les villes de demain sera déterminante pour le développement durable au plan mondial. Des villes compactes, résilientes, inclusives et peu énergivores peuvent devenir des leviers de développement durable et de croissance économique, contribuant à la fois à renforcer l'habitabilité au niveau local et à préserver les biens publics à l'échelle internationale.

Les dirigeants des villes sont aux avant-postes de l'initiative mondiale pour un développement à faible carbone. En ma qualité de Directrice Générale du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), je suis extrêmement heureuse de pouvoir

soutenir les initiatives urbaines qui se focalisent sur la durabilité dans le cadre de la planification urbaine, et aider à créer une plateforme dédiée aux dirigeants des villes pour un partage des connaissances, d'expériences et des meilleures pratiques. Il s'agit en effet de l'objectif du nouveau programme phare du FEM doté d'un fond de 1,5 milliards de dollars en faveur des villes durables qui appuie, pour un début, 23 villes dans 11 pays.

Les Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine formulés dans cette publication donnent des orientations aux dirigeants des villes et aux planificateurs et consolident leur engagement à atteindre l'objectif mondial de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C. Les Principes proposent une vision stratégique et d'idées novatrices renforcées par une communauté de pratiques en vue d'aider les villes à résister au changement climatique tout en atteignant d'autres objectifs à long terme tels que le développement socio-économique et la protection de l'environnement.

Les Principes Directeurs ont été élaborés grâce à un solide processus de consultation entre les agences et les multiples parties prenantes, qui permettront l'appropriation des actions, d'encourager le partenariat multisectoriel et de déclencher des actions complémentaires.

Je partage la conviction du comité de rédaction selon laquelle les villes sont la solution au problème climatique et la fondation des villes à faible émissions doit être posée aujourd'hui.

AVANT-PROPOS



Andrew Steer

Président de l'Institut des Ressources Mondiales

Les villes sont l'une des principales causes du changement climatique et en sont les plus menacées. Les villes n'occupent guère que deux pour cent des terres mais sont responsables de plus de 70 pour cent des émissions de carbone liées à l'énergie. De nombreuses villes sont également vulnérables au dérèglement climatique et les inondations côtières menacent le bien-être d'innombrables communautés.

L'action, à l'échelle urbaine, est par conséquent capitale en vue de renforcer la résilience et de trouver des solutions aux problèmes posés par le changement climatique. Il est estimé que d'ici 2030, plus de 60 pour cent des terres non aménagées deviendront urbaines, par conséquent notre façon d'aborder la planification de ces zones aura un impact indéniable sur nos villes dans l'avenir. En mettant aujourd'hui l'accent sur la création de villes compactes, connectées et coordonnées, nous pouvons réduire les émissions mondiales, stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie de millions de personnes à travers le monde.

Un nombre croissant de leaders municipaux a démontré un véritable leadership en matière de changement climatique, en prenant des mesures indépendamment des pouvoirs publics en vue de satisfaire les besoins pressants de leurs citoyens. Afin d'accroître leur capacité à relever ce défi, les villes se connectent à des forums qui encouragent la collaboration entre les gouvernements à différents niveaux, les entreprises et la société civile. Des centaines de villes dans le monde ont rejoint le Pacte des Maires, affirmé leur engagement à quantifier les émissions, se sont fixées des objectifs plus ambitieux et ont pris des mesures à cet effet. Au mois de septembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les objectifs de développement durables (ODD) dans lesquels un appel est lancé notamment à rendre les villes plus « ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables ».

De nombreux maires se rendent compte que l'action pour le climat présente de nombreux effets bénéfiques pour les populations, qu'il s'agisse de stimuler l'économie locale ou de réduire la pollution de l'air. Cependant, nombre de villes rencontrent des défis complexes en raison de leur incapacité à intégrer la planification climatique de manière systématique et inclusive. Les pratiques conventionnelles de planification urbaine n'y suffisent pas. Certains pays, gouvernements infranationaux et organisations ont produit des guides détaillés pour aider les villes à planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi des politiques climatiques. Mais chaque ville est unique en soi et a ses propres besoins. Le plus souvent, les villes ignorent comment utiliser à leur avantage les guides disponibles; la majorité apprend par la pratique.

Les Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine viennent combler ce vide. Ce document qui présente les pratiques internationales en matière de prise de décision, deviendra incontournable pour les villes qui pourront s'inspirer des connaissances partagées afin d'identifier les mesures à prendre. Sous la houlette d'ONU-Habitat, les Principes Directeurs ont été élaborés par un éventail d'organisations qui se sont regroupées pour offrir leur vision propre et leur expertise. Des collaborations de cette nature sont essentielles afin de réunir les villes et insuffler le changement sur le terrain.

Les villes et les leaders urbains du monde entier devraient utiliser ces Principes Directeurs comme fondement de leur planification de l'action pour le climat. Les actions menées localement sont la clé du changement au plan mondial.

RÉSUMÉ

Les *Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine* examinent les étapes types du processus de planification urbaine de l'action sur le climat à la lumière d'une série de principes proposés applicables au niveau international. Ces Principes, présentés ci-dessous, ont été élaborés grâce à un processus rigoureux et transparent incluant plusieurs acteurs, avec l'appui des responsables locaux, des planificateurs et des acteurs de la planification de l'action climatique¹. De tels plans entendent aider les villes à réduire leurs émissions de gaz à effet de

serre, à adopter des trajectoires de développement à faible émission de carbone, à s'adapter aux effets du changement climatique et à renforcer la résilience locale au climat.

Les Principes directeurs doivent être appliqués de manière flexible conjointement avec des manuels explicatifs plus détaillés afin d'aider les villes à jouer plus efficacement leur rôle dans la réduction des gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience au changement climatique.

Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine

La planification de l'action climatique à l'échelle des villes doit être:



Ambitieux

Etablir des objectifs et mettre en œuvre des actions qui évoluent de manière récurrente vers une vision ambitieuse



Inclusive

Impliquer différents départements des administrations municipales, acteurs et communautés (avec une attention particulière accordée aux groupes marginalisés) dans toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre



Equitable

Rechercher des solutions équitables aux risques posés par le changement climatique et partager les coûts et bénéfices de l'action dans toute la ville



Globale et intégrée

Prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation de manière cohérente dans divers secteurs urbains, appuyer les initiatives régionales de grande envergure, atteindre les priorités du gouvernement au plus haut niveau dans la mesure du possible et lorsque cela est approprié



Pertinente

Produire des bénéfices locaux et renforcer les cibles de développement local



Réalisable

Proposer des actions rentables pouvant être mises en œuvre de manière réaliste par les acteurs impliqués ayant les autorisations au niveau local, les finances et les capacités



Fondée sur les preuves

Refléter les connaissances scientifiques et la compréhension locale, utiliser les études de vulnérabilité et des émissions et autres contributions empiriques pour documenter la prise de décision



Transparente et vérifiable

Obéir à un processus de prise de décision ouvert et fixer des objectifs pouvant être mesurés, vérifiés de manière indépendante et évalués

¹ Ce document utilise une définition inclusive de la "ville" qui englobe les acteurs aux niveaux communautaire, urbain, municipal et métropolitain.

EXECUTIVE SUMMARY

The *Guiding Principles for City Climate Action Planning* reviews typical steps in the city-level climate action planning process in light of a proposed set of globally applicable principles. These principles, shown below, developed through a robust and open multi-stakeholder process, support local officials, planners and stakeholders in climate action planning¹. Such plans aim to help cities to reduce greenhouse gas emissions and adopt low emission

development trajectories, as well as adapt to the impacts of climate change and build local climate resilience.

These *Guiding Principles* are intended to be applied flexibly, together with more detailed 'how to' manuals, to help cities more effectively play their role in reducing greenhouse gas emissions and building climate resilience.

Guiding Principles for City Climate Action Planning

City climate action planning should be:



Ambitious

Setting goals and implementing actions that evolve iteratively towards an ambitious vision



Inclusive

Involving multiple city government departments, stakeholders and communities (with particular attention to marginalized groups), in all phases of planning and implementation



Fair

Seeking solutions that equitably address the risks of climate change and share the costs and benefits of action across the city



Comprehensive and integrated

Coherently undertaking adaptation and mitigation actions across a range of sectors within the city, as well as supporting broader regional initiatives and the realization of priorities of higher levels of government when possible and appropriate



Relevant

Delivering local benefits and supporting local development priorities



Actionable

Proposing cost-effective actions that can realistically be implemented by the actors involved, given local mandates, finances, and capacities



Evidence-based

Reflecting scientific knowledge and local understanding, and using assessments of vulnerability and emissions and other empirical inputs to inform decision-making



Transparent and verifiable

Following an open decision-making process, and setting goals that can be measured, reported, independently verified, and evaluated

¹ The present document uses an inclusive definition of the 'city' that includes actors at the community, town, municipal, and metropolitan levels.



PRÉFACE

PRÉFACE

1. Il est désormais évident que ce sont les villes qui ont le plus besoin d'une action globale de lutte contre le changement climatique. Elles jouent un rôle de premier plan dans les efforts internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et l'adaptation aux effets du changement climatique. Avec la poursuite des efforts déployés par les dirigeants locaux et les parties prenantes, les *Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine* fournissent un cadre de référence international pour la planification de l'action climatique au niveau urbain². Le présent document, ancré dans les meilleures pratiques internationales, présente des principes appliqués aux étapes types du processus de planification. Cette publication fournit donc un cadre que les villes peuvent utiliser, accompagné de guides explicatifs plus détaillés afin de jouer plus efficacement leur rôle en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques.

2. Un processus rigoureux, ouvert et transparent impliquant de multiples parties prenantes a conduit à l'élaboration des Principes Directeurs. Dans ce cadre, des réunions face-à-face et des ateliers avec les acteurs et les

experts ont été organisés, ainsi qu'une consultation plus élargie aux partenaires et un processus d'examen par les pairs. Ce processus a connu la participation des villes, des réseaux de villes, des gouvernements nationaux, des agences de développement, des agences multilatérales et bilatérales, des organisations non-gouvernementales, du monde universitaire et des centres de recherche, des consultants ainsi que des agences et organes des Nations Unies (voir Remerciements). Les Principes Directeurs reposent également sur le consensus scientifique actuel en ce qui concerne le changement climatique, ainsi que sur les résultats des recherches actuelles sur ce qui constitue une planification efficace de l'action pour le climat à l'échelle urbaine. Les références des principaux documents consultés lors de la rédaction de ces Directives ainsi que des manuels plus détaillés et autres documents ressources figurent sur la page web présentée en Annexe.

3. Enfin, le présent document est estampillé 'Version 1.0' pour montrer que, avec l'évolution des connaissances et des communautés de pratique, les partenaires envisagent de réviser les Principes Directeurs pour la planification de l'action climatique à l'échelle urbaine pour qu'ils reflètent les nouveaux résultats.

² Ce document utilise une définition inclusive de la "ville" qui englobe les acteurs aux niveaux communautaire, urbain, municipal et métropolitain.



1

INTRODUCTION

1.1 Les villes et la planification de l'action climatique

4. Les villes jouent un rôle capital dans la réponse mondiale au changement climatique en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Les gouvernements locaux sont au cœur de tels efforts. Ils mènent l'action pour le climat en élaborant des stratégies et des programmes qu'ils intègrent dans le développement urbain en cours et en établissant les partenariats nécessaires pour une réponse efficace au climat.

5. Les villes prennent des mesures qui leur permettraient d'atteindre leur vision de développement socio-économique tout en relevant le défi climatique. Toutefois, parvenir à ces résultats est loin d'être une sinécure. La planification de l'action climatique apporte aux gouvernements urbains et à leurs partenaires une direction stratégique, des idées novatrices, des outils et une communauté de pratiques pour lutter contre le changement climatique tout en respectant d'autres objectifs à long terme, le développement socio-économique et la protection de l'environnement par exemple.

6. Les présents Principes Directeurs fournissent aux gouvernements municipaux ainsi qu'à leurs partenaires des principes fondamentaux et leur offrent le cadre nécessaire à la réalisation de leur potentiel en vue de contribuer à cette initiative planétaire. Ils viennent en appui à une planification centrée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption de trajectoires de développement à faible émission (atténuation), l'adaptation aux aléas du changement climatique (adaptation) et le renforcement de la résilience au climat au niveau local. Ils s'appuient sur une définition inclusive du terme « ville » qui en globe les acteurs aux niveaux communautaire, urbain, municipal et métropolitain.

1.2 Principes Directeurs

7. Il existe de nombreux manuels explicatifs pour accompagner les villes à travers des différentes étapes de la planification de l'action climatique. Afin de compléter ces ressources³, les Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine proposent un ensemble de principes applicables au niveau mondial pouvant servir de base de référence commune pour les villes lors de la planification de l'action en faveur du climat. (Voir Encadré 1)

³ Pour ces documents ressources, études et matériels, consulter la partie Annexe.

Etude de cas n°1:

Logements sociaux peu énergivores à Cape Town, Afrique du Sud
(Population: 3,75 millions, 2014)

Scène de rue à Kuyasa, Cape Town. Les résidents ayant participé au projet se sont déclarés satisfaits des améliorations dont un chauffe-eau solaire et l'isolation thermique. © Atmosfair

Dans le cadre du projet pilote « Mécanisme de développement propre de Kuyasa » lancé en 2008 et achevé en 2010, 2309 logements sociaux ont été rénovés et équipés de chauffe-eaux solaires, de plafonds isolés et d'éclairage à faible consommation d'énergie dans le Township de Khayelitsha à Cape Town. En plus de construire des maisons plus chaudes et équipées de chauffe-eaux, le projet avait pour objectif d'empêcher les émissions d'environ 6580 tonnes de CO₂ par an. Entre 2009 et 2012, il avait déjà réussi à réduire les émissions d'environ 10527 tonnes de CO₂.

La « Stratégie Énergie et Changement Climatique » (2011) de la ville de Cape Town considère ce projet comme un mécanisme permettant d'offrir des logements à loyer modérés à faible consommation d'énergie. Pour être plus précis, le projet accompagne la ville dans l'atteinte de l'objectif 7 de cette stratégie qui consiste à « renforcer la résilience des communautés vulnérables ». Ce projet de réduction des émissions permet également de renforcer la résilience de la communauté car grâce à lui, les factures mensuelles d'électricité sont réduites, le cadre de vie et la qualité de l'air intérieur sont améliorés induisant ainsi d'importants avantages indirects au plan sanitaire.

8. Le premier de ces principes est un appel des villes à être **ambitieuses** dans leur planification de l'action climatique qui doit refléter l'urgence et la portée du changement climatique. Afin d'éviter des niveaux catastrophiques de réchauffement climatique, les cibles d'atténuation au niveau local doivent contribuer à la cible de réduction des émissions au niveau mondial et aux engagements nationaux correspondants (certaines villes ambitionnent de dépasser leur part proportionnelle). De même, en renforçant la

résilience, les acteurs locaux et les décideurs doivent se rappeler que les dérèglements climatiques entraîneront des changements des régimes météorologiques et occasionneront des phénomènes climatiques extrêmes et autres aléas sans précédent; ils doivent étudier l'impact qu'auraient ces changements au plan local et planifier en conséquence. *Les Principes Directeurs* visent à appuyer les gouvernements municipaux et leurs partenaires dans ce travail d'une importance cruciale.

Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine

La planification de l'action climatique à l'échelle des villes doit être:



Ambitieux

Etablir des objectifs et mettre en œuvre des actions qui évoluent de manière récurrente vers une vision ambitieuse



Inclusive

Impliquer différents départements des administrations municipales, acteurs et communautés (avec une attention particulière accordée aux groupes marginalisés) dans toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre



Equitable

Rechercher des solutions équitables aux risques posés par le changement climatique et partager les coûts et bénéfices de l'action dans toute la ville



Globale et intégrée

Prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation de manière cohérente dans divers secteurs urbains, appuyer les initiatives régionales de grande envergure, atteindre les priorités du gouvernement au plus haut niveau dans la mesure du possible et lorsque cela est approprié



Pertinente

Produire des bénéfices locaux et renforcer les cibles de développement local



Réalisable

Proposer des actions rentables pouvant être mises en œuvre de manière réaliste par les acteurs impliqués ayant les autorisations au niveau local, les finances et les capacités



Fondée sur les preuves

Refléter les connaissances scientifiques et la compréhension locale, utiliser les études de vulnérabilité et des émissions et autres contributions empiriques pour documenter la prise de décision



Transparente et vérifiable

Obéir à un processus de prise de décision ouvert et fixer des objectifs pouvant être mesurés, vérifiés de manière indépendante et évalués

9. Le présent document examine d'importantes composantes de la planification urbaine de l'action pour le climat à la lumière de ces principes. *Les Principes directeurs* peuvent être appliqués dans les composantes « *organisation et participation* » (Section 2), *processus général de planification* (Section 3) et *les stratégies et actions* (Section 4).

10. Dans l'ensemble, ce document offre un cadre subdivisé en plusieurs composantes : planification, mise en œuvre, suivi, production de rapports, évaluation et amélioration. Les responsables municipaux peuvent utiliser les Principes Directeurs avec d'autres outils et guides plus spécifiques (voir Annexe) lors de la conception

de stratégies cohérentes adaptées au contexte local. Ainsi, l'application des Principes Directeurs doit rester flexible; ils doivent être mis en œuvre avec discernement en prenant en compte le contexte local. Certaines villes élaborent des plans transversaux indépendants axés uniquement sur le changement climatique tandis que d'autres l'intègre dans les processus publics de planification en cours. Les Principes Directeurs viennent en appui à ces deux approches de la planification urbaine de l'action climatique.

11. Le cadre s'inspire du travail d'une communauté de pratiques naissante au plan international et fait une synthèse de plus de deux décennies d'expertises accumulées.

1.3 A qui sont destinés les Principes directeurs?

12. Les *Principes Directeurs* sont destinés prioritairement aux acteurs municipaux. Elles servent de référence commune aux **responsables** et **planificateurs locaux**, ainsi qu'aux **acteurs locaux** dans les villes du monde.

13. Les **gouvernements nationaux et infranationaux (ex.: état, province)** qui élaborent ou mettent à jour les politiques sur le changement climatique, le développement urbain et les processus de planification au niveau local sont invités à utiliser les

Principes Directeurs pour plus de cohésion et d'efficacité dans leur démarche. Dans le respect des missions actuelles et des niveaux d'autonomie, l'appui apporté par la gouvernance à multi-niveaux pourrait autonomiser les acteurs locaux et permettre de coordonner l'action publique à tous les niveaux, ainsi que l'intégration et la notification des résultats au niveau régional et national.

Les initiatives et programmes internationaux qui visent à renforcer la planification de l'action climatique sont invités à utiliser et à citer les Principes Directeurs dans le cadre de leur travail.



Partenaires discutant de la planification urbaine de l'action pour le climat lors de la rencontre d'un groupe d'experts à Oslo, Mars 2015 © ONU-Habitat



2

ORGANISATION ET PARTICIPATION

14. La planification de l'action pour le climat est souvent, mais pas seulement, conçue par les administrations municipales. Une planification efficace de l'action climatique nécessite l'implication **inclusive** des multiples agences, acteurs économiques et acteurs au niveau communautaire. Ces processus englobent une multiplicité de perspectives et d'intérêts, à la fois au sein de l'administration municipale et dans la communauté toute entière. De cette façon, il est possible de s'assurer que le plan est **pertinent**, touche à un ensemble d'objectifs communautaires pouvant être mis en œuvre globalement. L'engagement inclusif des parties prenantes peut également avoir pour résultats de susciter l'appropriation de cette problématique, encourager la collaboration multisectorielle, déclencher une action complémentaire, accroître la sensibilisation et développer les capacités.

15. Un leadership fort est un facteur essentiel de réussite de la planification de l'action climatique. Dans certaines administrations municipales, l'adhésion totale

du maire agit comme un catalyseur. D'autres bénéficient de l'implication active d'un haut responsable, un « champion ». L'appui du secteur privé et des acteurs non gouvernementaux pourrait être capital. Le leadership des organisations de la société civile proactives, qui partirait de la base vers le sommet, pourrait également galvaniser l'action climatique à l'échelle de la ville.

2.1. Renforcement des capacités du gouvernement et appui

16. La lutte contre le changement climatique représente un défi complexe qui nécessite l'implication des divers services de l'administration municipale ou des agences. Il faudrait également renforcer l'appui politique à l'action sur le climat. Ni l'adaptation ni l'atténuation ne rentrent parfaitement dans les canevas traditionnels qui structurent les administrations municipales. Pour plus d'efficacité, la planification de l'action climatique nécessite une approche transversale **globale et intégrée**, et des acteurs qui brisent les frontières

administratives. Au sein de l'administration municipale, de solides plans d'action pour le climat sont souvent élaborés par des équipes multisectorielles habilitées à les coordonner. Parallèlement, des équipes plus centralisées peuvent mener des consultations pour veiller à ce que tous les services et agences aient l'opportunité d'enrichir le plan et puissent ressentir un sentiment d'appropriation du produit final. Un tel processus pourrait également encourager les agences à inclure les objectifs d'adaptation et d'atténuation dans leurs propres plans, et ouvrir la voie à des partenariats innovants et constructifs lors de la mise en œuvre.

17. Le changement climatique est un défi relativement nouveau pour de nombreuses villes ; il implique de ce fait un apprentissage continu qui nécessitera de sensibiliser et renforcer les capacités des responsables municipaux élus et désignés qui portent, préparent, mettent en œuvre et supervisent le plan. Engager des spécialistes en externe pour qu'ils apportent des contributions spécifiques tout en renforçant les capacités locales pourrait s'avérer utile. L'adhésion à des réseaux de villes régionaux, nationaux et internationaux en faveur de l'action climatique pourrait faciliter l'apprentissage, le partage entre pairs et l'accès aux outils et ressources. Ce type de réseau renforce la solidarité, promeut des actions plus ambitieuses et confère la reconnaissance des réalisations locales.

2.2. Implication du public

18. La participation du public est un élément important de la planification de l'action climatique. Elle engage et autonomise différentes communes notamment celles qui sont les plus affectées par les aléas du climat, ainsi que celles qui sont très bien placées pour contribuer aux actions en faveur du climat. Une participation qui fait sens **inclut** toutes les perspectives et intérêts de la communauté, y compris les considérations relatives au genre, à l'âge et au revenu, ainsi que les populations fréquemment exclues afin de garantir une prise de décisions **juste**.



« Le public doit, en fait, s'identifier au plan, car s'il ne fait pas corps avec le plan celui-ci ne se réalisera pas. »

Sean O'Donoghue, Directeur, Service de la Protection du climat, Ministère de la Planification de l'Environnement et de la Protection du Climat, Municipalité d'eThekweni, Afrique du Sud

19. Une participation efficace comprend différentes composantes. D'une part, elle informe les participants et leur donne accès aux décideurs qu'ils souhaiteraient impliquer de manière concrète ; d'autre part elle leur permet d'influencer la prise de décisions et de participer à la mise en œuvre. De même, les processus participatifs englobent les connaissances locales pertinentes et s'assurent qu'elles sont traduites dans les décisions. La participation publique est un processus continu qui commence par une consultation au début ou avant le début du processus et se poursuit au cours des différentes étapes de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation (voir Figure 1). La participation peut revêtir divers aspects, des consultations formelles à la sensibilisation et aux programmes éducatifs en passant par les actions individuelles et les campagnes de la société civile dans le but d'atteindre des objectifs communautaires **ambitieux**.

20. Un consensus sur les objectifs de la participation publique doit être obtenu dès la phase d'initiation du processus de planification urbaine de l'action climatique. Ces objectifs et plans définissent qui doit participer et comment cette participation affectera le processus, par exemple en termes d'information, consultation, implication, collaboration ou autonomisation. Les objectifs et les plans doivent être adaptés dès que les nouveaux acteurs devant être impliqués auront été identifiés et de meilleures méthodes d'implication identifiées. Le processus de participation doit être suivi avec **transparence** et le retour d'information assuré aux participants.

Etude de cas n°2:

Planification de l'adaptation au changement climatique à Quito, Equateur
(Population: 2,67 millions, 2014)

Logement précaire construit sur une pente raide à Quito © Agencia Pública de Noticias de Quito

Au cours des années passées, la municipalité de Quito a progressivement amélioré toutes ses actions en faveur du climat en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience. La Stratégie pour le Changement Climatique, élaborée en 2007 et 2008 et approuvée en octobre 2009, constitue la première tentative concertée de planification de l'action climatique par la municipalité. Ensuite en 2010, Quito a commencé à élaborer son Plan d'Action pour le Climat (2012-2016) qui fut approuvé en 2012.

Au fil du temps, la municipalité a créé deux instances institutionnelles en vue d'appuyer efficacement la prise de décision en matière d'action climatique et la mise en œuvre multisectorielle y relative. D'abord, le comité métropolitain interministériel de Quito sur le changement climatique a été créé pour aider les différents ministères à collaborer, assurer le suivi et l'évaluation des actions en faveur du climat. Le Comité, créé en 2007 et composé de représentants de différents services municipaux était chargé d'élaborer la Stratégie de Quito pour le Changement Climatique. Ensuite, en 2010, la municipalité a mis en place le Panel de Quito sur le changement climatique dans le but de commander des études scientifiques afin que

les experts et scientifiques Equatoriens comprennent mieux les effets du changement climatique dans la ville. Le Panel a été créé en reconnaissance de l'importance de prendre en compte l'expertise scientifique dans le processus de décisionsur l'action climatique.

Le Plan d'Action de Quito pour le Climat reconnaît que les pentes qui entourent la principale zone urbaine constituent certains des endroits les plus vulnérables dans la ville. Au fil du temps, certaines de ces pentes se sont mises à présenter d'importants risques de glissement de terrain (en particulier lors de fortes pluies) en raison de la perte de la couverture végétale causée par les pressions de l'urbanisation. Parmi les risques auxquels la ville veut remédier dans l'axe stratégique de son Plan intitulé « Gestion globale des risques climatiques », figurent ceux relatifs aux familles pauvres vivant dans des logements précaires sur ces pentes. Au titre des mesures d'accompagnement, notons la mise en place d'un système intégré de gestion des risques, un plan de gestion des risques au niveau du district et lorsque ces risques ne peuvent être évités, un programme de recasement des familles vivant sur des sites présentant d'énormes risques.

2.3 Engagement avec les principaux acteurs

21. Il devient de plus en plus important d'impliquer les chercheurs, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et communautaires dans la conception et la mise en œuvre de la planification de l'action pour le climat. Les personnes œuvrant dans le domaine de la recherche pourraient apporter leur précieuse expertise au processus de planification et jouer le rôle d'« amis critiques » lors de l'évaluation, garantissant ainsi un processus **transparent et vérifiable**. Les entreprises et les associations d'entreprises pourraient apporter des contributions uniques lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et mesures **pertinentes** pour les principaux secteurs de l'économie locale. Les organisations non-gouvernementales et communautaires pourraient également avoir un savoir-faire considérable à partager lors de l'élaboration et l'exécution de réponses au changement climatique. L'implication de ces acteurs pourrait faciliter la participation de certains groupes généralement exclus du processus de planification et permettre dans la foulée de s'assurer que les énormes avantages sociaux et environnementaux générés par la lutte contre le changement climatique sont pris en compte de manière **équitable**. L'on note un engouement croissant chez tous ces acteurs à concevoir leurs propres solutions climatiques innovantes,

notamment par la création de laboratoires vivants en zone urbaine, l'expérimentation de nouvelles formes d'économie verte, les innovations technologiques et économiques et la promotion de nouvelles formes de consommation. Ces initiatives pourraient donner corps à la vision et augmenter l'**ambition** des administrations municipales.

22. En garantissant la coordination, la formation, les outils et autres ressources, l'administration municipale peut aider à stabiliser et étendre ces initiatives à base communautaire. Des formes similaires d'appui peuvent renforcer les capacités des entreprises locales (en particulier dans les secteurs à forte émissions tels que le secteur industriel, les transports, la pétrochimie, l'énergie et la construction) afin de les amener à renforcer l'efficacité énergétique et à réviser leurs pratiques. L'administration municipale peut également soutenir la transformation du marché et aider à ouvrir de nouveaux secteurs d'activité économique par la fourniture d'infrastructures écologiques grâce à des partenariats public-privé et l'élaboration de stratégies de croissance économique verte plus globales. A travers la reconnaissance publique des résultats obtenus par les leaders et les innovateurs, l'administration municipale pourrait aider à vulgariser et intégrer les mesures d'adaptation et d'atténuation pour lesquelles ces derniers ont milité.



Rencontre du Groupe d'Experts sur les Principes Directeurs pour la Planification de l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine, Bonn, Juin 2015 © ONU-Habitat



3

PROCESSUS DE PLANIFICATION

23. La Figure 1 présente un modèle type du processus de planification urbaine de l'action climatique. Malgré sa pertinence, il convient de relever les limites de ce schéma. Tout d'abord, le processus de planification varie d'une ville à l'autre. En outre, la planification urbaine de l'action pour le climat se doit d'être flexible, dynamique et récurrente, impliquant un aller-retour constant entre les activités en fonction du contexte local. Enfin, la planification de l'action pour le climat n'est pas un processus indépendant. Au contraire, elle est **intégrée** dans et directement liée aux autres processus de planification socio-économique, spatiale, de réduction des risques de catastrophes et environnementale, tant au niveau de la ville qu'aux niveaux régional et national. Intégrer la planification de l'action climatique en particulier dans les processus de planification urbaine à long terme accroît l'efficacité des réponses urbaines au changement climatique. Atteindre un tel niveau d'intégration implique le partage d'information et de connaissances entre les différents secteurs et acteurs, et la promotion de l'inclusion des objectifs, politiques et initiatives d'atténuation et d'adaptation aux effets du climat dans d'autres plans et politiques pertinents.

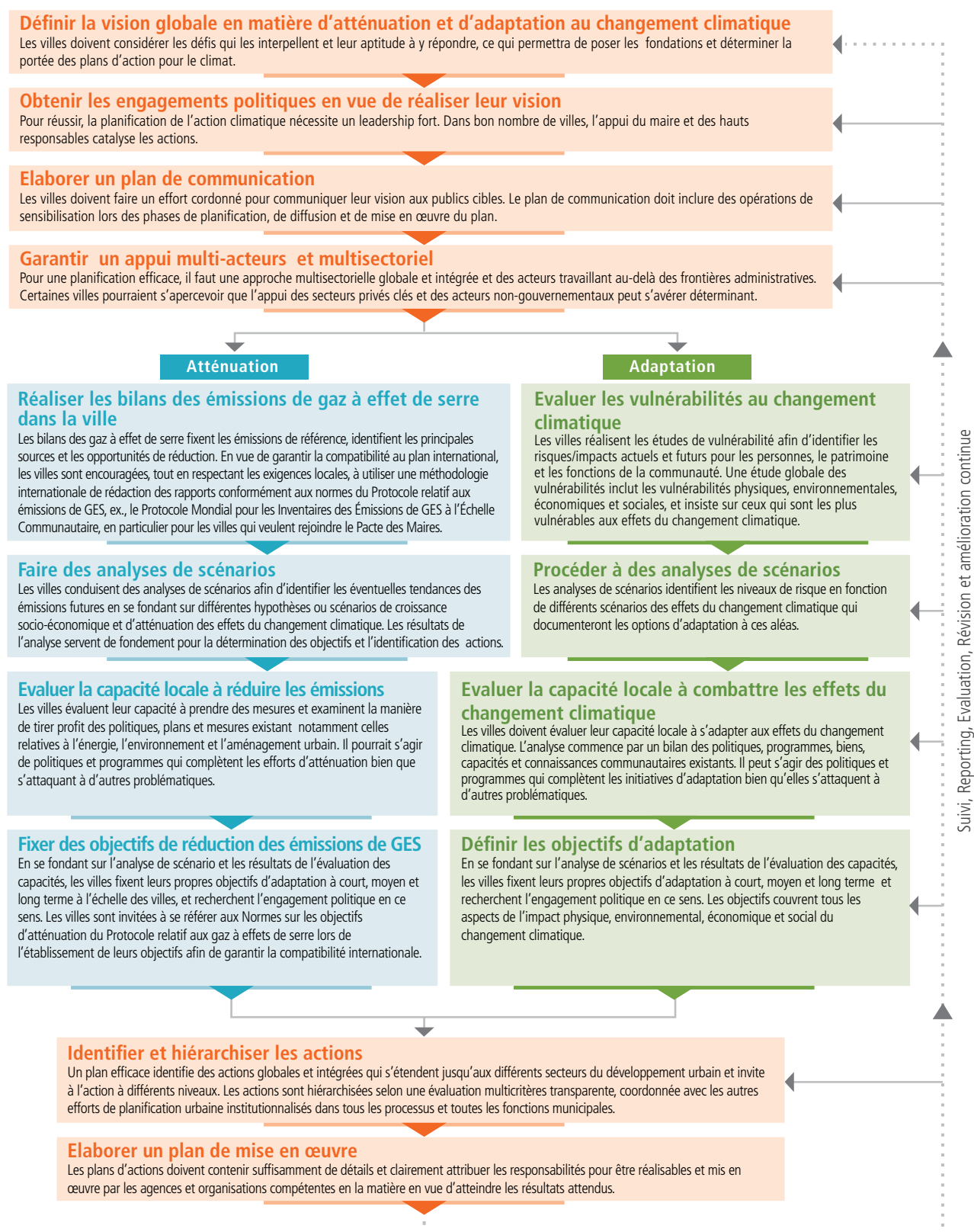
24. La Figure 1 traduit l'importance d'avoir une vision, de mobiliser l'appui politique, de communiquer, d'impliquer le public et d'engager les acteurs lors des étapes initiales du processus de planification. Après la mise en place de

cette première plateforme, l'accent peut donc davantage être mis sur la planification des mesures d'atténuation et d'adaptation. Ces processus sont interconnectés mais pas identiques. La Figure résume ces processus, souligne leurs composantes communes et leurs principales différences, qui seront examinées ultérieurement.

3.1 Bilans et évaluations de référence

25. Une planification efficace de l'atténuation et de l'adaptation doit être **fondée sur les preuves**: ancrée sur une compréhension scientifique du changement climatique dans la mesure du possible (en considérant les difficultés que rencontrent certaines villes pour obtenir des informations pertinentes), et prenant en compte les réalités locales. En matière d'atténuation, il existe désormais un consensus sur le système métrique à utiliser pour comptabiliser les émissions (tonnes d'équivalent de CO₂). En se conformant aux exigences locales, les villes sont encouragées à utiliser une méthodologie internationale pour la rédaction de rapports selon les normes du Protocole relatif aux gaz à effet de serre, par exemple, le Protocole Mondial pour les Inventaires des Émissions de Gaz à Effet de Serre à l'Échelle Communautaire, surtout les villes désireuses de se conformer au Pacte des Maires. Ces protocoles donnent des orientations sur comment réaliser le bilan des émissions à l'intérieur mais également en dehors de la ville en raison

Figure 1: Modèle de planification de l'action climatique



des activités urbaines. Ces protocoles de production des rapports permettent de comparer les avantages climatiques de chaque stratégie de manière **transparente**, afin d'évaluer la contribution des villes et d'ouvrir la voie à un arrimage au niveau national de reporting.

26. Par contre, bien que des efforts sont en cours pour une évaluation des conditions élémentaires en matière d'adaptation au changement climatique et de résilience au climat, à ce jour les systèmes métriques en la matière n'ont pas encore été acceptés et validés par tous. Par ailleurs, les estimations mondiales des aléas du changement climatique comportent encore des incertitudes et doivent être toutes revues à l'échelle des villes. Entre temps, les analyses « localisées » de risques notamment la cartographie des risques d'inondation ne sont pas toujours disponibles et pourrait tout aussi bien ne pas prendre en compte les impacts futurs du changement climatique même lorsqu'elles sont disponibles. Pour ces raisons, les villes pourraient compléter les projections relatives aux effets du climat avec leur connaissance locale et traditionnelle des risques, vulnérabilités et sensibilités existants pour offrir une base à la planification de l'adaptation – ce qui pourrait constituer une partie d'une analyse multirisques.

27. Les bilans des émissions et les évaluations des vulnérabilités pourraient nécessiter d'énormes capacités et ressources locales. L'administration municipale doit utiliser efficacement toutes les données, outils et programmes à sa disposition pour étayer son travail. Lorsque les ressources sont limitées, elle doit chercher à concilier la nécessité de disposer de références exactes et celle de réserver les ressources adéquates pour l'élaboration et l'application ultérieure des mesures d'adaptation et d'atténuation au cours du processus.

28. Un autre type d'évaluation, centré sur la capacité d'action au niveau local, pourrait également offrir une contribution non négligeable à la planification de l'action en faveur du climat. Dans le cadre de cette évaluation, il faudrait identifier les politiques publiques existantes, les initiatives et les acteurs impliqués dans la réponse au changement climatique. L'objectif est d'évaluer les activités actuelles et leur efficacité et de prendre en considération

les exigences des administrations municipales et leurs partenaires en lien avec les autres niveaux de gouvernement. Cet exercice permettrait d'identifier les initiatives qui ciblent concrètement le changement climatique, mais pourrait également révéler d'autres actions et politiques qui ne visaient pas spécifiquement la lutte contre le changement climatique mais ont cependant un impact sur l'atténuation et l'adaptation. Il est important de savoir ce qui marche et les zones d'écueil pour concevoir un plan urbain d'action climatique qui soit **global, pertinent et réalisable**.

3.2 Objectifs, synergies et intégration

29. La planification urbaine de l'action pour le climat nécessite de se fixer des objectifs **ambitieux** en termes d'atténuation et d'adaptation (Figure 1) en considérant les cibles et engagements des gouvernements régionaux, provinciaux et nationaux. Elle reflète également des objectifs plus vastes pour l'avenir de la ville. En mettant en synergie différents objectifs, la planification de l'action climatique permet d'atteindre d'autres objectifs locaux **pertinents** notamment la santé, la sécurité, la sécurité alimentaire, le logement, la biodiversité, la qualité de l'air, l'utilisation des terres, l'accès aux services primaires urbains, la réduction de la pauvreté, le développement de l'économie locale et la création d'emplois. Dans de nombreuses villes il serait essentiel de faire la promotion de ces co-bénéfices en vue de conserver l'appui politique en faveur du climat.

3.3 Planification et évaluation continue

30. La planification de l'action climatique n'est pas une activité ponctuelle; elle est continue. Les plans doivent contenir un programme pour le suivi, la rédaction de rapports et l'évaluation qui soit **transparent et vérifiable**. Un suivi efficace implique un processus de traçabilité (les agences font-elles ce qu'elles ont convenu de faire?) et des résultats (les actions atteignent-elles les cibles climatiques voulues et autres objectifs communautaires?).

31. En se connectant à des plateformes de rapport reconnues, les villes peuvent présenter des rapports **transparents et vérifiables** et les mettre à la disposition de tous les acteurs concernés. Il s'agit du Registre Carbonn (cCR) et du CDP (toutes deux utilisées par le Pacte des Maires), des observatoires soutenant la Convention des

Etude de cas n° 3: Oslo – La capitale mondiale de la voiture électrique, Norvège
(Population: 618 683; 2012)



L'ancien maire d'Oslo, M. Fabian Stang dans un modèle de voiture électrique © Commune d'Oslo



En 2008, Le Conseil municipal d'Oslo a approuvé une résolution visant à exécuter un Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre en dix points. Un des points de ce plan, « Voitures Électriques », est une requête de la mairie urbaine pour que des places de parking soient réservées pour les voitures électriques et des stations de recharge de ces voitures soient créées. Plus tôt, dans une étude de référence, Oslo avait révélé que le secteur du transport était responsable de 60 pour cent des émissions de la ville justifiant ainsi une action en ce sens. En 2011, Oslo a approfondi son Plan en dix points en le transformant en un « Plan d'Action pour l'Environnement et le Changement Climatique (2012-2016) ». Dans ce nouveau plan, figurait l'action « Créer au moins 100 stations publiques de recharge de voitures électriques par an et soutenir les entrepreneurs privés ».

Cette même année (2011), Oslo a arrêté une série d'actions complémentaires en vue d'encourager les résidents à acheter et utiliser des voitures électriques ;

ces actions figurent dans le Programme à long terme « Programme Écologie Urbaine (2011-2026) ». Au titre des actions que la ville a commencé à mettre en œuvre, l'on note la gratuité du parking pour les voitures électriques, la gratuité du péage automobile, l'autorisation d'utiliser les bandes de circulation des bus et taxis, la gratuité du transport en ferry ainsi que l'absence de taxes et impôts pour ces véhicules à faible émissions de carbone.

A ce jour, Oslo possède le plus grand nombre de voiture électrique par habitant au monde. En septembre 2013, Oslo et ses faubourgs comptaient 7526 voitures électriques; un chiffre qui a pratiquement doublé en 2014. Cette hausse dans l'utilisation des voitures électriques coïncide avec la baisse des émissions de gaz à effet de serre de la ville. Entre 2009 et 2013, la ville a réduit ses émissions annuelles par habitant de neuf pour cent, passant de 655 kg CO₂ par habitant en 2009 à 598 kg CO₂ en 2013.

Maires (à présent une initiative mondiale), la plateforme des acteurs non-étatiques pour l'action climatique (NAZCA, directement ou indirectement) financée par la CCNUCC et les mécanismes de suivi du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il existe également des plateformes régionales et nationales et les mairies disposent de portails numériques dont l'accès aux données est ouvert au public.

32. Un programme d'évaluation doit évaluer les succès et les échecs de la mise en œuvre et déterminer

les étapes ultérieures. Il doit intégrer des délais pour la révision du plan en fonction des circonstances et des leçons apprises ainsi que de l'engagement des acteurs. Le suivi et l'évaluation doivent donner lieu à une mise à jour des stratégies et actions.

33. Recueillir le feedback de la communauté à travers l'engagement public dans le suivi, le reporting et l'évaluation permettra d'inclure avec **équité** les connaissances locales en évolution dans le processus de planification.



4

STRATÉGIES ET ACTIONS

34. Fixer les objectifs, définir et classer les actions par ordre de priorité puis les regrouper en un plan cohérent autour d'une vision stratégique sont les principales étapes pour que la planification de l'action pour le climat soit **réalisable** et devienne un succès (Figure 1).

4.1 Définition des actions

35. Les actions sont les principaux éléments de base du plan d'action pour le climat. Pour l'atteinte d'objectifs **ambitieux**, les actions peuvent s'étendre à différents secteurs du développement urbain et impliquer des actions à différents niveaux. Des exemples de telles actions sectorielles et multisectorielles sont présentés à la Figure 2.

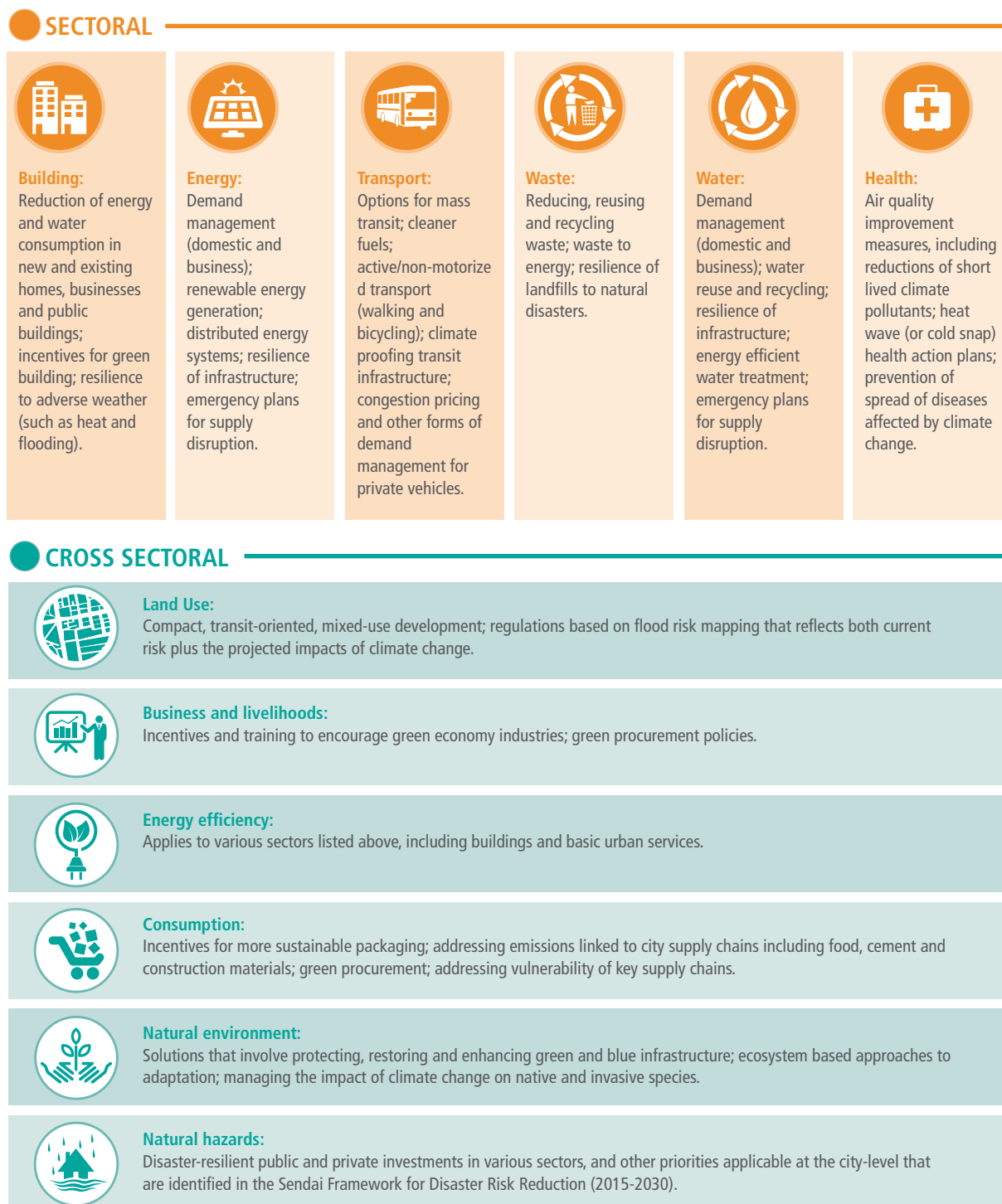
36. En plus de rechercher des solutions aux problèmes posés par le changement climatique, les actions en faveur du climat peuvent se révéler **pertinentes** pour de nombreux autres axes prioritaires du développement. L'implication précoce des principaux acteurs dans l'identification des synergies et des co-bénéfices permettra d'élaborer des actions qui accroissent les avantages locaux tout en reflétant le principe d'équité.

37. Dans les plans pour le climat, les descriptions des actions doivent être suffisamment détaillées pour être **réalisables** et mis en œuvre par les agences et les organisations adéquates pour atteindre les objectifs recherchés. Ils doivent être conçus selon les Principes Directeurs d'une bonne planification de l'action climatique (voir p.4) et doivent également présenter les caractéristiques suivantes:

- **Spécificité:** les actions doivent être assez spécifiques pour pouvoir être immédiatement mises en œuvre et mesurées.
- **Coûts, bénéfices et financement:** dans la mesure du possible, les actions doivent être accompagnées d'estimations des coûts et bénéfices nets (pour le climat et autre), leur répartition et les éventuelles sources d'appui financier.
- **Co-bénéfices, synergies et compromis:** les actions doivent tenir compte des co-bénéfices, synergies et compromises ce qui concerne les priorités locales en matière de développement et les objectifs d'adaptation et d'atténuation.

- **Calendrier et hiérarchisation:** les actions doivent être classées par ordre de priorité et avoir un calendrier de mise en œuvre précis.
- **Attribution des responsabilités:** les actions doivent être assignées à des agences, organisations ou acteurs spécifiques pour que chaque entité soit **responsable** de leur mise en œuvre.

Figure 2: Exemples d'actions climatiques pour les villes



Étude de cas n° 4:

Projet de contrôle des inondations sur le fleuve Jiangxi Xinyu Kongmu et de gestion de l'environnement à Xinyu City, Chine (Population: 1,12 millions, 2014)



La ville de Xinyu située à basse altitude, République Populaire de Chine © CDIA

En 2011, Xinyu City a sollicité l'appui du Cities Development Initiative for Asia (CDIA) en vue d'identifier des options de financement d'un projet visant à relier neuf lacs naturels. Tout d'abord, les responsables avaient conçu ce projet comme une initiative d'aménagement paysager mais, au cours de la phase d'étude de pré faisabilité, il a évolué pour devenir un projet d'adaptation au changement climatique. Dans le cadre du projet modifié, les infrastructures de gestion des inondations proposées remplissent de multiples fonctions, notamment la lutte contre les inondations par le biais de mesures structurelles et non structurelles, la gestion de la qualité des eaux des tempêtes et l'aménagement du paysage.

Bien que la prévention des inondations constituait un élément du 12ème Plan quinquennal de la ville (2011-2015), ce projet n'était pas intégré dans le Plan. Les éléments nouveaux et les approches novatrices élaborées dans le cadre de ce projet devraient être intégrés dans le 13ème plan quinquennal (2016-2020).

En mars 2015, la municipalité a signé un protocole d'accord avec la banque asiatique de développement pour un emprunt, avec un engagement du secteur privé dans ce projet novateur de contrôle des inondations et d'aménagement de l'environnement. Une institution financière telle que la Banque Asiatique de Développement pourrait même considérer au moins une partie de ce projet (tel que modifié) comme un investissement dans l'adaptation au changement climatique.

38. Dans le même temps, les actions planifiées ne doivent pas être définies avec tant de rigidité qu'elles empêchent d'explorer les différentes pistes pour atteindre les objectifs visés. Au contraire, les planificateurs doivent prévoir une solide phase de pré faisabilité du plan du projet présentant diverses options, notamment les pratiques innovantes. Par exemple, les décideurs ne doivent pas automatiquement embrasser les approches traditionnelles d'ingénierie et de conception. Ils doivent

rechercher et considérer les solutions traditionnelles autant que les innovantes, y compris les approches qui tiennent compte des écosystèmes, en particulier celles qui ont marché ailleurs en des circonstances similaires et qui pourraient aider la ville à atteindre des résultats plus **ambitieux**. En effet, les villes pourraient jouer un rôle actif dans l'innovation: élaborer et disséminer des solutions technologiques nouvelles, meilleures, économiquement viables et plus soucieuses de l'environnement.

39. Les actions pourraient mettre l'accent sur un acteur primaire tel que l'administration municipale, avec des responsabilités spécifiques attribuées sans équivoque à différents services. Mais, il peut également s'agir d'actions à entreprendre (individuellement ou à travers des partenariats) par d'autres entités, notamment les instances publiques (exemple : fournisseurs de services publics, autorités locales) ainsi que les acteurs du secteur privé, les donateurs, la société civile, le monde universitaire et les ménages.

40. L'action au niveau de la ville peut être appuyée par les gouvernements régionaux, provinciaux et nationaux ainsi que par les organisations internationales et les réseaux de villes. En outre, les planificateurs doivent intégrer les actions qui nécessitent une coordination entre les acteurs. Il pourrait s'agir de coordonner les actions entre différentes agences urbaines et d'autres agences urbaines et régionales dans des domaines tels que l'intégration des transports et la planification de l'utilisation des terres, la réduction des vulnérabilités des principales infrastructures et l'adoption de nouvelles pratiques telles que l'utilisation des services des écosystèmes dans la gestion des inon

41. Un plan efficace reflètera les différents modes d'administration que les villes et leurs partenaires peuvent utiliser lors la mise en œuvre de l'action climatique (voir Figure 3). En fonction des missions et du niveau d'autonomie des villes engagées, elles vont refléter différents rôles : fournisseurs de service direct, régulateurs et acheteurs de biens et services, capacité à influencer d'autres acteurs, fournisseurs d'informations aux résidents. Les acteurs du secteur privé et de la société civile peuvent aussi jouer des rôles majeurs lors de l'exécution d'actions de lutte contre le changement climatique au niveau de la communauté et de la ville.

4.2 Choix des actions / Début d'élaboration d'une stratégie

42. De nombreuses options d'atténuation et d'adaptation peuvent aider à lutter contre le

changement climatique, mais aucune action ne se suffit. Par conséquent, l'administration municipale et ses partenaires doivent élaborer une approche stratégique en vue de sélectionner et hiérarchiser les actions dans le court, le moyen et le long terme.

43. Afin de classer et sélectionner les actions prioritaires, les décideurs pourraient juger utile de formuler une série de critères reflétant à la fois les préoccupations relatives au climat et au développement, et ensuite examiner comment d'autres actions pourraient ou non remplir ces conditions. L'efficacité économique, le critère qui sous-tend les analyses coûts-bénéfices ne doit généralement être examiné qu'à la lumière d'autres objectifs et critères lors de la hiérarchisation des actions – en particulier lorsque la valeur totale des biens ou les vies des plus vulnérables pourraient ne pas être bien saisies ou prises en compte dans les analyses économiques. Ainsi, la prise de décision sera **juste** et **fondée sur les preuves**.

44. Une analyse multicritères peut également montrer de manière **transparente** et **vérifiable** que certaines actions pourraient contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs. Par exemple, certaines d'actions peuvent à la fois réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air au niveau local. En revanche, cet exercice peut également aider les décideurs à réaliser que certaines actions nécessitent des compromis: alors que d'une part elles peuvent aider une ville à avancer vers un objectif, d'autre part elles peuvent freiner voire l'empêcher d'en atteindre un autre. A titre d'exemple, notons les mesures d'adaptation comme l'air conditionné dont l'utilisation généralisée entrainerait une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Une analyse prudente pourrait également aider les planificateurs à rejeter les actions susceptibles d'enfermer les villes dans des voies non durables.

45. Finalement, cependant, le choix des priorités n'est pas un exercice purement technique. Pour être **juste**, **global**, et **pertinent** il doit également refléter, dans la mesure du possible, les conseils et accords des parties prenantes informés.

Figure 3: Approches régissant l'action pour le climat dans les villes

Approche	Politiques et mécanismes	Avantages et limites
 Interne	Gestion du parc immobilier et des services publics des administrations municipales	Des biens considérables sont sous le contrôle direct de l'administration municipale; leur aménagement représente une occasion de « prôner par l'exemple ». Mais ce modèle concerne seulement une fraction des émissions urbaines de gaz à effet de serre et des vulnérabilités.
 Approvisionnement public	Développement par les administrations municipales d'infrastructures soucieuses du climat et élaboration d'approches à la fourniture de services	Possibilité d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre et des vulnérabilités. Mais les villes pourraient n'avoir aucune responsabilité en ce qui concerne les principaux services publics, ne pas vouloir accepter de supporter le risque financier, ne pas avoir suffisamment de fonds, ou faire face à d'autres contraintes.
 Approvisionnement public-privé	Développement d'infrastructures soucieuses du climat et élaboration d'approches à la fourniture de services, avec l'implication du secteur privé	L'implication du secteur privé pourrait améliorer la fourniture de certains services par l'apport de connaissances, ressources financières ou autres contributions. Mais, ceci requiert une capacité à concevoir et gérer efficacement pour préserver l'intérêt public. Les coûts peuvent entraîner un transfert de risque au secteur privé.
 Réglementation et mesures incitatives	Réglementation sur l'utilisation des terres et la construction; instruments financiers tels que les taxes et subventions; planification des mesures incitatives pour les bâtiments certifiés verts (ex., meilleur coefficient autorisé d'occupation des sols)	Approche prometteuse en vue d'influencer les investissements privés. Mais certaines mesures peuvent ne pas être faciles à appliquer au plan politique, ne sont pas rétroactives et difficiles à appliquer dans un contexte où les capacités sont limitées.
 Faciliter et Appuyer	Mise à disposition des informations, organisation de campagnes de sensibilisation et de démonstration afin d'encourager l'action des parties prenantes; appui (ex., organisationnel, légal, financier) pour les initiatives à base communautaire	Les mesures représentent une façon assez peu coûteuse d'impliquer les acteurs locaux, améliorer les actions communautaires couronnées de succès et mesurer leur impact. La mise en œuvre est volontaire et dépend du leadership de la société civile ou communautaire.
 Actions tirées par les entreprises et la communauté	Actions directes faites par les entreprises et les acteurs communautaires qui cadrent avec les objectifs de la ville mais ne sont pas influencées par la municipalité	Les actions entreprises ne coûtent rien à l'administration municipale. Il existe un nombre toujours plus croissant d'initiatives tirées par le secteur privé et la communauté capables de produire d'importants bénéfices. Les administrations municipales pourraient améliorer ces initiatives en les facilitant et en les soutenant.

4.3 Programmation à long terme des actions en faveur du climat

46. Dans le court terme, les décideurs pourraient vouloir donner davantage de poids à certaines actions qui engendreront des bénéfices et/ou retour sur investissement rapides et par conséquent enclencher une dynamique (gains rapides). Donner la priorité aux actions n'entraînant pas un sentiment de regret ou peu de regret peut produire des avantages considérables à long terme et à moindre coût si elles sont entreprises de manière proactive. Il faut également donner la priorité aux décisions qui tout en respectant les cibles actuelles « ne bloquent pas » les actions relatives aux émissions futures de gaz à effet de serre ou aux vulnérabilités. Il est tout aussi impératif que la planification de l'action pour le climat soit **juste** dans la prise en compte des inégalités et vulnérabilités existantes ainsi que de la

façon dont elle répartit les coûts et les bénéfices de l'action entre différents groupes sociaux et zones géographiques.

47. Lors de la programmation des actions dans le court, le moyen et le long terme, les villes doivent adopter une approche **globale et intégrée**. À cet égard, elles doivent créer des pistes pour des actions flexibles. Les villes pourraient initialement identifier plusieurs options susceptibles de les aider à atteindre leurs objectifs climatiques. Le choix des options, du quand et du comment les mettre en œuvre, peut donc répondre à de nouvelles informations et conditions telles que changer les politiques énergétiques nationales et les tarifs technologiques. Pour se préparer aux multiples scénarios futurs, il faudrait fixer des délais approximatifs et points de décision futurs. Les évaluations des vulnérabilités et

Etude de cas n°5:

Planification de l'adaptation à Ho Chi Minh ville, Vietnam
[Population: 7,98 millions (2014)]

La Stratégie d'adaptation au climat de Ho Chi Minh ville indique que les nouvelles zones résidentielles soient créées loin du port, du côté des zones moins vulnérables du nord-ouest et de l'est.

Ho Chi Minh Ville est située à faible altitude et sensible aux inondations. Ce risque devrait s'accroître dans les prochaines décennies avec l'extension de la ville, l'élévation du niveau des mers et à mesure que les terres alluviales sur lesquelles cette ville deltaïque est construite s'enfoncent. Pour ces raisons, l'OCDE a classé Ho Chi Minh Ville comme l'une des 20 villes portuaires présentant « une grande exposition et vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes » (OCDE 2008).

Ho Chi Minh Ville s'est tournée vers une autre ville portuaire, Rotterdam, afin qu'elle lui apporte son expertise dans l'élaboration d'une stratégie d'adaptation efficace. Rotterdam et un consortium hollandais ont apporté leur assistance à travers l'initiative « Connecter les villes deltaïques » et le réseau C40. Les planificateurs ont présenté leurs propositions au Comité populaire en avril 2013 lequel a approuvé la stratégie d'adaptation au climat en résultant le mois suivant.

Basée sur une analyse rigoureuse des conditions des sols et de l'eau, le HCMC Climate Adaptation Strategy invite la ville à changer radicalement de stratégie: orienter le nouveau développement urbain en direction du nord-ouest et de l'est, accroître les densités dans la ville, éviter tout empiètement sur les voies d'eau. Pour atteindre ces résultats, la Stratégie favorise un certain nombre d'initiatives innovantes ou dignes d'intérêt. Par exemple, certaines d'actions sont considérées comme ne causant

Les interventions stratégiques de l'axe stratégique n°1, « axer le sens du développement sur les conditions des sols et de l'eau », avec un classement des actions prioritaires selon le critère « mutuellement bénéfique » et « pas de regret ».

« pas de regret », comme étant « mutuellement bénéfiques » ou « flexibles »:

- ✓ Les actions qui ne suscitent « **Pas de regret** » sont des « mesures qui seront justifiées par tous les scénarios futurs plausibles », et des « mesures pour lesquelles les coûts sont assez faibles par rapport aux éventuels bénéfices ».

Par exemple, « créer de nouvelles zones résidentielles au nord-ouest et à l'est », des zones considérées comme étant moins vulnérables aux impacts du changement climatique.

- ✓ Les actions « **mutuellement bénéfiques** » sont des « mesures qui produisent les résultats attendus en termes d'adaptation au climat mais aussi des bénéfices dans d'autres domaines, des avantages économiques par exemple ». Un exemple de mesure « mutuellement bénéfique »: « Réaménager les anciens ports, concilier la protection contre les inondations avec les fronts de mer attrayants ».
- ✓ Les actions « **très flexibles** » sont des « mesures réversibles ou qui peuvent être ajustées ultérieurement afin de conserver une fenêtre ouverte sur l'adaptation en temps opportun ». Pour déterminer à quel point une stratégie donnée est flexible, les planificateurs vont analyser son « potentiel d'adaptation ». Comme l'indique le Plan: « une piste [donnée] décrit des mesures successives qui peuvent être mises en œuvre lorsqu'un certain niveau d'impact est atteint [i.e., un « point de déclenchement »]. Il montre les options qui existent. Par exemple, placer des sacs de sable devant la maison est efficace jusqu'à une certaine hauteur d'inondation; lorsque l'inondation est très profonde en raison de la montée du niveau de la mer, d'autres mesures doivent être prises, par exemple, construire une barrière pour empêcher l'inondation ». En ce sens, la Stratégie considère que la construction d'une barrière de marée n'est nécessaire qu'« en cas d'élévation extrême du niveau de la mer ».

les bilans initiaux des gaz à effet de serre permettront d'identifier ces seuils et de déclencher les éléments sur lesquels agir. De telles mesures, associées à un suivi et un examen **transparents** et **vérifiables** garantissent une réflexion continue sur les meilleurs choix pour les besoins de la ville dans les plans pour le climat.

48. Les planificateurs doivent également mettre progressivement en place et séquencer les actions de sorte de maximiser les bénéfices nets. Ils doivent aussi identifier les synergies potentielles entre les mesures en faveur du climat et autres initiatives de développement local.

49. Les actions prioritaires doivent être regroupées par domaine stratégique. Il pourrait s'agir de secteurs (voir Figure 2) ou de zones géographiques particulières de développement urbain ou de régénération. L'identification de quelques piliers stratégiques facilitera la gestion efficace et la communication sur la planification de l'action climatique..

4.4 Plan d'action climatique résultant de la planification

50. La planification urbaine de l'action climatique peut soit donner lieu à la conception de plans indépendants ou intégrer les actions pour le climat dans les processus

de planification en cours. Un plan indépendant type comporte une partie ou l'ensemble des contenus présentés dans la Figure 4 dont les éléments peuvent être intégrés de façon pertinente dans d'autres plans et processus de planification afin de prendre en compte correctement les considérations relatives au climat.

4.5 Mise en œuvre et financement des plans urbains d'action climatique

51. De même que pour les autres étapes du processus, l'exécution des plans d'action pour le climat nécessitera de renforcer les capacités des administrations municipales et leur partenaires et de mobiliser des ressources financières supplémentaires.

52. Le financement des actions en faveur du climat pourrait nécessiter, en plus des sources conventionnelles, des formes de financement spécifiquement dédiées au climat. Inclure les priorités des villes dans les initiatives nationales en faveur du climat, les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), les Mesures d'Atténuation Adaptées au Contexte National (MAAN) et les Stratégies de Développement à faible émission de carbone permettrait de libérer le financement pour le climat disponible au niveau national, régional ou mondial. Les sources internationales de financement du climat pour



Réunion du groupe d'experts sur les Principes Directeurs de la Planification l'Action Climatique à l'Échelle Urbaine, Oslo, Mars 2015 © ONU-Habitat

l'action climatique à l'échelle urbaine sont : les institutions financières internationales, les donateurs et les organisations philanthropiques. Par ailleurs, travailler en partenariat avec les acteurs du secteur privé pourrait également constituer un autre moyen d'accéder aux ressources afin de mettre en œuvre les mesures en faveur du climat. Pour que les plans soient **réalisables**, les administrations municipales doivent tenir compte des diverses formes de financement disponibles lors de la hiérarchisation, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs actions.

53. Un plan est un document vivant. Le suivi régulier des progrès, la révision périodique ainsi que l'amélioration des plans aident les villes à refléter les connaissances scientifiques les plus récentes en matière de climat, les avancées technologiques, la situation financière et les capacités de développement. Il facilite également l'engagement continu des parties prenantes et des communautés en veillant à ce que la planification de l'action climatique continue d'atteindre les vastes objectifs de développement des villes.

Figure 4: **Contenus types d'un plan indépendant de l'action climatique à l'échelle des villes**

- A long-term **vision statement**, supported by clear objectives and targets, set in short, medium and long-term timescale and grouped into several strategic areas, sectors, or 'pillars'.
- An **introduction**, describing how the plan was developed, including public participation processes.
- A **description** of how the climate action plan links with other existing/statutory plans in the city, and other local socio-economic and environmental goals.
- A **description** of how climate action planning links to other national, regional goals, regulations, plans and processes.
- A **technical and scientific summary** including a statement on the science behind climate change and projections of climate impacts, and baseline assessments such as a greenhouse gas emissions inventory, a vulnerability assessment and health implications, or a local renewable energy potential assessment.
- An **overview** of existing adaptation or mitigation related initiatives.
- A **summary** of how actions were prioritized and other decisions were made, including the criteria used.
- **Sets of actions**, organized according to several **strategic areas** with corresponding goals, selected in accordance with criteria, and ensuring co-ordinated action.
- A **strategy for outreach, education, communication and dissemination**.
- A **framework for reporting** results and ensuring accountability.
- A **monitoring and evaluation framework**, along with key performance indicators, for measuring progress, updating actions.
- A **glossary** to explain unavoidable technical terms.
- Simple **graphics** used throughout to illuminate key findings, goals, and strategies.



5

CONCLUSION

54. La planification de l'action climatique devient de plus en plus obligatoire pour les administrations municipales, les communautés et les partenaires qui les accompagnent. Les organisations internationales ainsi que les gouvernements régionaux, provinciaux et nationaux reconnaissent de plus en plus l'importance de la planification urbaine de l'action pour le climat dans la lutte contre ce phénomène mondial. Quand les villes ont accepté de relever ce défi, elles ont commencé à réaliser les bénéfices supplémentaires engendrés par l'action climatique. En plus des avantages climatiques, les actions d'atténuation et d'adaptation permettent aux villes d'atteindre les cibles de développement, de trouver des solutions aux défis sociaux

et aux préoccupations environnementales locales, et de faire face aux autres priorités internationales comme celles figurant dans les Objectifs de Développement Durable.

55. Les Principes Directeurs présentés ici propose des orientations qui permettraient aux villes d'élaborer des plans, stratégies et actions correspondant à leurs propres besoins et ciblant leurs objectifs de développement urbain durable. Nous formulons l'espoir que les présents Principes Directeurs permettront aux villes et aux partenaires qui les soutiennent dans leurs efforts de s'attaquer au défi que représente le changement climatique de manière holistique.

ANNEXE A: AUTRES RESSOURCES

Au cours de l'exercice de planification urbaine de l'action climatique, les responsables, planificateurs, et autres pourraient vouloir s'inspirer des Principes Directeurs ainsi que des manuels « explicatifs » détaillés et autres documents de référence. Si vous cherchez un site internet consultable consacré à ce sujet et permettant d'accéder à des documents de même style, cliquez sur:

www.unhabitat.org/cop21-guiding-principles-for-city-climate-action-planning-annex/

Ces ressources complémentaires, disponibles en plusieurs langues, sont constitués des:

1. Outils d'aide à la décision, ouvrages de référence, manuels et protocoles sur la planification du changement climatique à l'échelle des villes. Ces documents fournissent des orientations pratiques et un appui aux leaders, planificateurs et acteurs au niveau des villes œuvrant dans le sens de la planification de l'action climatique.
2. Cadres de facilitation de l'action climatique au niveau infranational/ intégration verticale. Les villes et les autorités locales peuvent travailler plus efficacement lorsque les cadres politiques nationaux renforcent et facilitent l'action locale. Ces cadres propices à l'action sont des éléments clés visant à porter l'action en faveur du climat à l'échelle de

la ville. Les documents fournis ici visent à aider les décideurs nationaux à créer ces cadres et à renforcer l'action en faveur du climat au niveau infranational.

3. Études. Le présent document repose sur une étude comparative sur la façon dont les villes combattent le changement climatique au 21ème siècle. Les documents contenus ici en disent long là-dessus.
4. Plateformes de connaissances en ligne. Nombre de partenaires de cette initiative disposent de plateformes de connaissances fournissant du matériel pertinent. De brèves descriptions et des liens sont donnés ici.
5. Stratégies et plans de lutte contre le changement climatique dans certaines villes et gouvernements infranationaux, accompagnés d'articles y relatifs. Enfin, lors du processus d'élaboration du présent document, les partenaires ont révisé un certain nombre de plans urbains d'action pour le climat afin d'en extraire des leçons et pratiques prometteuses. Cette partie présente un exemplaire de tels plans d'action sur le climat, et plusieurs articles scientifiques qui traitent de ce sujet et aident à apporter davantage d'éclaircissements sur certains plans en particulier.

Pour chaque élément figurant dans ces catégories générales, une page web fournit une brève description et le lien du site web du partenaire sur lequel l'information recherchée peut être téléchargée.

Autres ressources:

www.unhabitat.org/cop21-guiding-principles-for-city-climate-action-planning-annex/

www.unhabitat.org/urban-initiatives/initiatives-programmes/cities-and-climate-change-initiative/

Partenaires



Numéro HS: HS/012/17F

Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi 00100, KENYA
Telephone: +254-20-7623120, Fax: +254-20-7624266/7
Email: ccci@unhabitat.org

Autres ressources:

www.unhabitat.org/cop21-guiding-principles-for-city-climate-action-planning-annex/

www.unhabitat.org/urban-initiatives/initiatives-programmes/cities-and-climate-change-initiative/